

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

I. PREMIER OBJECTIF DE LA CHARTE

Trouver sa place par rapport aux territoires voisins et renforcer la solidarité économique interne

1. Se concerter avec les structures intercommunales proches de la CUS, mais aussi avec l'ADAC, pour élaborer une stratégie commune de développement

La Communauté de Communes de Benfeld, comme chacune des structures intercommunales de la 2ème couronne de la CUS, est trop petite pour négocier sa place et ses intérêts face à Strasbourg dans l'aménagement du bassin d'emploi de la métropole. Afin de mieux se faire entendre, la Communauté de Communes de Benfeld engagera une concertation avec ses homologues d'Erstein, Rhinau, Barr, Rosheim, Obernai voire Wasselonne, visant à renforcer leur poids politique par une ligne d'action commune.

Ayant adhéré au Schéma de COhérence TERritoriale de Strasbourg (SCOTERS), la Communauté de Communes devrait se concerter davantage avec les secteurs voisins et notamment ERSTEIN, pour adopter des positionnement communs. Il s'agit également de trouver des cohérences avec les schémas directeurs des cantons voisins (Marckolsheim-Sélestat-Val de Villé-Val d'Argent).

Ce regroupement pourra aller plus loin avec la mise en oeuvre d'actions concrètes de promotion, de recherche d'investisseurs, etc. Il n'empêche pas la poursuite des projets engagés au sein de l'ADAC dans le cadre du Pays d'Alsace Centrale.

Le développement de ces opérations intercommunales ne suffit cependant pas à attirer de nouvelles entreprises sur le secteur, s'il ne s'accompagne pas d'une organisation interne locale.

2. Favoriser le développement économique par la mise en oeuvre d'une politique d'accueil économique intercommunale en coopération avec le département, l'éclosion de zones d'activité locales et la valorisation de tous les acteurs économiques locaux

Maintenir et développer la vie économique locale ; l'agencer, dans le cadre d'un schéma cohérent, intégrant les artisans, les entreprises, les commerces, l'hôtellerie, la restauration, l'agriculture, les activités culturelles et associatives

2. 1. Accueil d'entreprises

La politique intercommunale d'accueil économique sera consolidée avec l'aménagement de la 3^{ème} tranche du Parc d'Activités des Nations et l'engagement d'une réflexion en vue de son extension vers le Nord.

La question de réserves foncières pour l'implantation de zones d'activités intercommunales sera étudiée au besoin et selon l'offre.

La cohérence avec le projet de plate-forme départementale d'accueil de grandes entreprises prévu à Dambach-La-Ville, associant les EPCI d'Alsace Centrale et le Département doit être prise en compte.

2. 2. Zones d'activités locales

L'intercommunalité favorisera la création concertées de petites zones d'activité locales. Elles auront pour mission principales de favoriser le développement des artisans locaux et le désengorgement des PME locales.

Elle assurera les conditions d'un développement harmonieux, privilégiant les activités destinées à des compétences locales, reliant les jeunes aux métiers développés sur place, valorisant chaque type d'acteur économique en prenant en compte leurs problèmes spécifiques (transmissions d'exploitations agricoles, recrutement et débouchés, reprises et transmissions dans l'artisanat...).

Elle privilégiera le développement durable et cohérent en évitant les industries dangereuses, en préservant l'environnement et la qualité de vie.

3. Profiter de l'ouverture de la voie rapide du Piémont des Vosges pour entamer une stratégie de requalification de la RN. 83 et de repositionnement par rapport à Strasbourg et Sélestat

3. 1. RN 83

L'ouverture de la Voie Rapide du Piémont des Vosges (VRPV) et le rééquilibrage qu'elle a entraîné doit provoquer une réflexion approfondie au niveau départemental et régional sur la requalification de la RN.83.

Pour se faire entendre, la Communauté de Communes adoptera un point de vue intercommunal sur le devenir de cette route visant à mieux l'intégrer à la vie des villages.

Aucune solution ne peut encore être avancée sans une réflexion en profondeur. Néanmoins, quelques pistes peuvent être proposées : création d'une ambiance de boulevard urbain, réaménagement des échangeurs, etc. Le choix des projet ne peut se faire sans une concertation

3.2. Infrastructures routières locales

Dans un souci de préserver ses atouts en matière de qualité de l'environnement et compte tenu du développement de l'axe Est-Ouest à hauteur d'Erstein, la Communauté de Communes de Benfeld et Environs entend favoriser l'amélioration de son réseau routier afin d'optimiser au maximum l'accès et la desserte de l'ensemble du territoire intercommunal à la RN 83 (amélioration des échangeurs existants, création d'un nouvel échangeur dans le secteur Benfeld-Sand avec déviation de ces communes pour l'accès du « ried » à la RN 83...).

4. Spatialiser la place du secteur par rapport à Strasbourg et Sélestat à travers un Schéma de Secteur

Les trois sous-objectifs cités ci-dessus témoignent d'une volonté politique intercommunale, mais n'ont aucune valeur juridique. Afin de préparer l'avenir, les communes souhaitent aller plus loin dans leur engagement par la mise en oeuvre d'un schéma de secteur, traduction spatiale du projet de développement qui devra s'inscrire dans le SCOTERS.

II. DEUXIEME OBJECTIF DE LA CHARTE

S'engager plus en avant dans une solidarité intercommunale en matière de services et équipements structurants du bassin de vie, créateurs d'emplois

1. Renforcer la prise en charge à l'échelle intercommunale des services aux habitants prenant en compte les besoins du bourg centre et des communes rurales

1. 1. Développer les services à la petite enfance, prenant en compte les besoins des habitants du bourg centre et des communes rurales

Ouverte aux enfants de toute la Communauté de Communes, la crèche halte-garderie de Benfeld sera à prendre en charge par l'intercommunalité.

Parallèlement, une planification d'actions sera mise en place à la suite de la réflexion menée par l'intermédiaire de l'enquête sur la petite enfance réalisée avec la Mutualité sociale Agricole (MSA). Celle-ci pourra déboucher sur la combinaison de plusieurs solutions.

1. 2. Continuer la réflexion sur la compétence « incendie et secours »

Après le transfert de cette compétence au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Communauté de Communes pourrait engager une réflexion sur un éventuel transfert de fiscalité dans le cadre d'une prise en charge financière intercommunale.

1. 3. Poursuivre et amplifier l'animation socioculturelle

Prise en charge à l'échelle intercommunale depuis 1996, l'animation socioculturelle a diverses missions : l'accueil d'adolescents avec un rôle social d'écoute, d'appui et d'orientation, l'organisation de mini-camps, CLSH pour les enfants, la tenue d'un Point Informations Jeunes, et le soutien à diverses initiatives. Réfléchir à la création d'une « maison mère » pour l'association Espace Jeunes.

L'action des animateurs intervenant sur le bourg centre et dans les petites communes, devrait mieux intégrer à la vie locale plus d'enfants et d'adolescents. Ce rôle de "socialisation" sera amplifié, par la Communauté de Communes de Benfeld et Environs.

Une réflexion appropriée, incluant les acteurs de terrain et les parents sera menée pour mieux redéfinir les actions adéquates, compte tenu de l'évolution des besoins, quantitativement et qualitativement.

2. Stabiliser le rôle du bourg centre en matière de commerces et services privés et revitaliser la vie des villages.

2. 1. Bourg-centre

Mise en place ces dernières années, la charte "Services" des commerçants artisans de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs visait à éviter l'évasion commerciale trop forte des habitants vers d'autres villes. Cette action, qui concoure essentiellement à renforcer la cohésion du bassin de vie, sera poursuivie avec un soutien de la Communauté de Communes au développement de l'attractivité de Benfeld.

Les actions suivantes seront poursuivies

- poursuite du soutien à l'association des artisans-commerçants du secteur et à ses actions
- stabilisation du rôle du bourg centre, Benfeld, par une politique urbaine et commerciale active (aménagement urbains, circulation, parkings, etc.) et en favorisant l'arrivée de commerces et services manquants (professions libérales spécialisées...).

Un pacte, précisant ce qui est du ressort de la Commune de Benfeld et ce qui est du ressort de l'intercommunalité sera élaboré.

2. 2. Revitalisation des villages

Parallèlement, il s'agit de redynamiser les petits commerces des villages, particulièrement les boulangeries et les lieux de vente des produits du terroir, en relation avec la création ou la réactivation de lieux de convivialité, notamment par un appui, en relation avec la CCI et la CMA, aux reprises – transmissions, ou à l'organisation de « tournées » dans les villages n'ayant plus de commerce.

3. Favoriser le développement harmonieux des logements locatifs sur l'ensemble des communes

Elaboré en 1992, le Programme Local de l'Habitat a fait ressortir différentes problématiques sur la Communauté de Communes de Benfeld et Environs

- une concentration des logements locatifs aidés sur la commune de Benfeld, et, dans une moindre mesure, sur Huttenheim
- une nécessaire remise en état de certains logements anciens
- une carence en logements locatifs sur les communes rurales
- une absence d'aire d'accueil de qualité pour les gens du voyage.

Compte tenu de la situation, la Communauté de Communes de Benfeld et Environs a décidé de mettre en oeuvre les actions suivantes:

* Favoriser la réalisation de petits logements locatifs aidés dispersés dans les communes rurales.

* Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de 1997 à 2001 qui a pleinement atteint ses objectifs et a permis un développement du locatif privé. Une réflexion en vue de pérenniser une « mission habitat » sera à conduire. Celle-ci pourrait se réaliser, comme pour l'OPAH avec la Communauté de Communes du Pays d'Erstein.

* La mise en oeuvre d'un observatoire du logement sera à étudier en fonction de la réflexion engagée au niveau de la charte du Pays de l'Alsace Centrale, voir dans le cadre d'une mission habitat faisant suite à l'OPAH.

* Satisfaire aux obligations légales en matière d'accueil des gens du voyage, avec le soutien des instances et associations concernées pour agir en faveur d'une avancée du respect mutuel et d'une éducation partagée.

4. Favoriser l'accès aux sports à la culture et aux loisirs

4. 1. Définir une stratégie de mise en place d'équipements culturels et/ou sportifs structurants intercommunaux.

L'étude réalisée par le CAUE devra servir de base pour tout programme futur. Sa mise à jour et l'établissement d'un nouveau programme pluriannuel sera à étudier suite à la mise en service des nouveaux équipements créés sur le secteur (création de plateaux omnisports et salles multiactivités (médiathèques – multimédia), maison des associations, etc...).

4. 2. Développer le Parc de matériel pour la vie associative

Afin de répondre aux besoins occasionnels des associations et des communes, pour l'organisation de fêtes, réunions, stages, etc., la Communauté de Communes de Benfeld et Environs complétera le parc de matériel. Elle engagera au préalable la construction d'un atelier intercommunal pour le stockage de ce matériel

4. 3. Soutenir les actions intercommunales dans le domaine sportif et socioculturel.

Mieux cerner les besoins des associations, mieux associer les responsables à la politique de soutien aux associations, continuer à développer les moyens mis à leur service, mieux coordonner les activités et manifestations.

Une démarche sera réalisée impliquant toutes les associations pour cerner leurs besoins.

4. 4. Intégrer activités culturelles et sportives et actions de prévention et d'animation.

Améliorer l'existant et créer des structures et activités nouvelles dans le cadre d'une réflexion et d'une politique globale impliquant aussi les populations (adolescents, parents...)

5. Renforcer les services sociaux et les services de proximité, notamment en faveur des personnes fragilisées

Même si les liens sociaux et familiaux sont encore présents sur le secteur de Benfeld, on observe un l'augmentation de personnes en difficultés ou exclues. Leur intégration ne dépend pas seulement de politiques nationales. La mise en oeuvre d'actions de soutien local peut contribuer à mieux les intégrer.

5.1. Favoriser la rencontre et la coordination des différents intervenants dans le domaine social (ANPE. C.I.O.. PAJO. CPAM. services sociaux. Etc).

5.2. Soutenir les actions en faveur des chômeurs longue durée, de leur insertion et de leur formation, notamment en poursuivant le soutien apporté à l'association intermédiaire Réagir et à la Mission Locale pour les jeunes

5. 3. Améliorer la vie des personnes âgées

- Combiner activités enfance et lieux de vie pour personnes âgées et maisons de retraite ;
- Encourager le développement des services à domicile des personnes âgées et les gardes à la journée.

5. 4. Recréer des lieux de convivialité, par exemple liés au cinéma, aux petits commerces et/ou aux salles multiactivités et aux pistes cyclables.

5. 5. Poursuivre l'intégration des handicapés

Ouverture à la réflexion avec les associations (ADAPEI, AAPEI) sur le vieillissement, la scolarisation, l'humanisation des structures.
Appuyer les créations de Services d'Accueil de Jour.

III. TROISIEME OBJECTIF DE LA CHARTE

Valoriser le patrimoine et les richesses naturelles et paysagères qui font le charme de ce secteur du Grand Ried situé à moins de 30 km de la CUS (en liaison avec Erstein, Marckolsheim-Sundhouse et Rhinau)

1. Favoriser un développement agricole respectueux de l'environnement

1.1. Préserver la qualité des eaux (périmètre de captage)

La Communauté de Communes de Benfeld et Environs poursuivra ses actions en faveur de la protection de la qualité des eaux sur les périmètres de captage (aide au conseil aux agriculteurs pour raisonner la fertilisation azotée et soutien à l'implantation de cultures intercalaires, pièges à nitrates...).

1.2. Soutenir les mesures visant à maintenir les surfaces en herbe du Ried

dans le cadre des Contrats territoriaux d'Exploitation (CTE) et autres mesures.

2. Développer un tourisme de découverte patrimoniale diffus, en préservant et valorisant les richesses du secteur

L'attrait touristique paysager majeur du secteur est la zone du Grand Ried, qui s'étend au-delà du territoire de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs sur les Communautés de Communes d'Erstein, du Rhin, de Marckolsheim, du Grand Ried et de Sélestat.

Le Ried et le Bruch, milieux naturels fragiles à protéger, ont une vocation de tourisme de loisirs non négligeable.

Ces attraits permettent également la venue d'un tourisme de moyens séjours dans les gîtes ruraux. La proximité du secteur des grands sites touristiques alsaciens (Strasbourg, route du vin, etc.) favorise le séjour de visiteurs.

Les efforts entrepris par la Communauté de Communes de Benfeld et Environs seront amplifiés afin de favoriser un tourisme diffus de loisirs, respectant les milieux nature

2.1. Valoriser le patrimoine naturel et historique

- Recenser le patrimoine intercommunal
- Aménager des sites et circuits de découverte

Les clientèles de loisirs de proximité sont très présentes dans ce secteur du Grand Ried. Elles sont attirées par la qualité des espaces naturels et du patrimoine bâti rural.

Afin de leur offrir des espaces de qualité et de prévenir la dégradation des milieux naturels, des aménagements cohérents de sites et de sentiers seront réalisés, dans le prolongement de ce qui a déjà été mis en oeuvre.

On peut citer les actions suivantes : balisage de sentiers pédestres avec des accueils conviviaux dans les communes, édition de guides, mise en place de panneaux d'information - sensibilisation, aménagement de certains sites de découverte, etc.

- **Tourisme interne et externe**

Favoriser une connaissance, une animation et une sensibilisation sur le patrimoine naturel et urbain à la fois pour la population du territoire et les visiteurs.

Soutenir les actions des structures d'animation et de sensibilisation à l'environnement.

2.2. Poursuivre l'appui à l'Office de Tourisme intercommunal de Benfeld et Environs dans son rôle d'accueil, d'animation et de promotion à l'échelle du Grand Ried

La Communauté de Communes de Benfeld et Environs poursuivra son appui financier au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal, ainsi qu'aux actions menées dans le domaine de l'accueil et de l'animation.

En matière de promotion, le secteur est trop petit pour aller seul se vendre à l'extérieur. Les actions dans ce domaine seront menées à l'échelle intercommunautaire dans le cadre du « Grand Ried » avec notamment les secteurs d'Erstein, Rhinau, Sundhouse et Marckolsheim (édition et diffusion de documents d'appel, salons touristiques, etc.).

Les actions menées à l'échelle du Pays de l'Alsace Centrale seront également soutenues.

2.3. Favoriser des manifestations globales intercommunales

Création et promotion des journées du patrimoine intercommunal

3. Mener des actions globales de gestion de l'espace, de l'environnement, des paysages et du patrimoine

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de gestion de l'espace, la Communauté de Communes mènera une réflexion globale puis des actions dans ce domaine, à travers la mise en place de plans globaux de gestion et d'aménagement des espaces naturels et urbains (environnement, paysages et patrimoine) qui dresseront les actions à mener.

Les paysages jouent un rôle important au niveau du cadre de vie, de l'image de marque et sont un des éléments majeurs des produits touristiques. La Communauté de Communes de Benfeld et Environs proposera les grands principes paysagers, pour les années à venir, sur la base d'une étude paysagère à mener.

De même, elle mettra en oeuvre une stratégie intercommunale de gestion et de valorisation de l'Ill et des autres cours d'eau (protection des villages contre les inondations, valorisation touristique, etc.)

Plus généralement, elle pourra intervenir dans toute la zone rurale du secteur à travers les mesures agri-environnementales, le soutien au maintien et à la valorisation des vergers, le soutien à la diversification agricole et au maintien des exploitations agricoles en place, la valorisation du patrimoine bâti, l'entretien de l'espace avec, par exemple, le soutien aux mesures de type « emplois verts », etc...

IV QUATRIEME OBJECTIF DE LA CHARTE

Se donner les moyens de mettre en œuvre ce projet de développement ambitieux et mieux intégrer la population locale

1. Amplifier la communication avec la population locale afin de mieux l'impliquer

La Communauté de Communes engagera une communication active avec la population locale afin de l'informer de son rôle et des actions menées, afin de mettre en valeur les atouts de la Communauté de Communes, et mettre en lumière l'originalité de sa démarche et renforcer son identité, auprès des habitants (expliquer les missions, le rôle, les réalisations, les services rendus...) et des visiteurs.

Différents types de manifestations, et d'actions ainsi que de supports de communication pourront être utilisés.

Ils exprimeront à la fois l'ancrage culturel dans le terroir et la modernité de l'intercommunalité (développement du site internet et des services en ligne).

2. Elaborer la stratégie financière intercommunale

Le nouveau projet de développement est ambitieux, dans la mesure où il développe fortement les champs d'actions de la Communauté de Communes.

Pour que ce redéploiement soit accepté par tous, des règles sont à fixer.

2.1. Définir un pacte d'équilibre entre le bourg centre et les communes rurales

Le territoire de la Communauté de Communes présente des hétérogénéités d'une part entre les besoins du bourg centre et ceux des communes rurales, d'autre part entre les communes rurales elles mêmes qui n'ont pas les mêmes contraintes selon qu'elles soient situées dans la plaine, le long de la R.N. 83, ou dans le Ried et le long de la Scheer. Cependant, afin que ce projet soit accepté de tous, l'ensemble des communes doit s'y retrouver.

2.2. Mettre en oeuvre une stratégie financière globale communale et intercommunale

Le souci des élus de la Communauté de Communes est de ne pas augmenter la pression fiscale globale, sans augmentation des services offerts.

3. Se doter de moyens à la hauteur du projet global

La Communauté de Communes gère les services et équipements de + de 15.000 habitants. Il semble logique que la structure intercommunale se dote de moyens techniques et administratifs adéquats.

4. Amener l'intercommunalité à maturité

4. 1. Partager la réflexion

Informier et impliquer les acteurs locaux.
Etudier l'appui que le personnel intercommunal dans les limites de ses disponibilités pourrait apporter aux communes.

4. 2. Développer les solidarités concrètes inter mairies – intercommunales

Il s'agit d'étudier la mise en commun des compétences et du temps d'employés communaux pour aider aux travaux d'intérêt intercommunal, dans le souci d'une économie de moyens et de réfléchir à la création d'une équipe d'ouvriers intercommunaux.

4.3. Amplifier les interactions entre communes et la communication spécifique intercommunale.

Créer un Intranet entre les 11 communes. (Outil pouvant aussi être utilisé par les bibliothèques, les associations...), et intervenir auprès des différents opérateurs pour l'amélioration de la couverture du réseau de téléphonie mobile.

4. 4. Investir dans la formation des élus pour mener à bien les politiques de développement et les différents chantiers.